

Difficulté à obtenir ses primes énergie, comment faire?

J'ai déposé un dossier sur Internet avec un prestataire pour obtenir la prime énergie à la suite de l'isolation des murs de ma maison . A réception de mon dossier, aucune remarque ne m'a été faite, si ce n'est que mon dossier était à l'étude. Mais deux mois plus tard, on m'indique qu'il manque des documents. Une fois ceux-ci fournis, pas de nouvelles. Un mois après, la société me demande de préciser de nouveaux éléments. Finalement, après 3 envois, la société déclare que je suis hors délai et ne peux pas bénéficier de la prime attendue. Que faire?



Tout d'abord, il est important que vous ayez conservé des preuves des éléments que vous avez envoyés à la société, et des dates auxquelles vous l'avez fait, que ce soit par mail ou courrier.

Si tel est le cas, un recours est encore possible si votre dossier a moins de 5 ans. Ainsi, nous vous conseillons:

1) d'envoyer une lettre recommandée avec avis de réception de contestation au prestataire, en résumant votre litige. Notez précisément les dates de vos démarches, et tous les échanges que vous avez eus.

2) de conserver une copie de votre lettre

3) de nous adresser une copie de votre courrier et de l'avis de réception, en joignant vos coordonnées complètes (nom, prénom, téléphone, adresse et mail), exclusivement par courrier à ADC France, 3-5 rue guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Notre association va regrouper et étudier les dossiers reçus. Une mailing liste sera créée, par laquelle vous serez tenus informés des éventuelles actions envisagées.

Pour toute question, contactez-nous exclusivement par mail à evenement@adcfrance.fr.